



## COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mardi 05 Février 2019 à 20 h30

**Présents :** Mmes Marie-France CURTAUD, Virginie DALLA COSTA, Nathalie GIOVANNACCI, Nathalie MAILLARD et Carole RAVAL  
MM René BELLEMIN, Francis DEVILLIERS, Alexandre FAUGE, Christian FAUGES et Alexandre VEUILLET.

**Absent et excusé :** Jean-Paul PERRIAT

**Secrétaire de séance :** Nathalie MAILLARD

### ORDRE DU JOUR :

• **Approbation du CR du Conseil Municipal du 08 Janvier 2019.**

Approbation du compte-rendu à l'unanimité des membres du conseil présents.

• **Permis de construire modificatif déposé par Fabien CORTÈS et Coralie LAVAUD – modification de l'emplacement de la maison, agrandissement et remplacement d'ouvertures, création d'un balcon. Construction au lieu-dit La Serraz, chemin Les Balmes :**

Pas de remarques particulières au niveau du conseil mais en attente de pièces complémentaires pour la DDT.

• **Constitution du budget primitif :** premières réflexions concernant les orientations budgétaires.

Le débat du Conseil Municipal d'orientation budgétaire propose les orientations suivantes :

- Inscrire en fonctionnement le recrutement d'une secrétaire (quotité encore à l'étude) en poste en double avec Chantal, durant 6 mois en vue du départ à la retraite de notre secrétaire,
- Continuer les travaux de voiries sur l'ensemble de la commune (chemin Doucy, élargissement chemin des Balmes, plaques d'égout (côtes) curage caniveau et cunettes, ...)
- Créer des abris bus et l'éclairage associé,
- Poursuivre l'enfouissement des lignes électriques,
- Poursuivre l'amélioration du réseau eau,
- Refaire le sous- bassement de l'église,
- Inscrire la réfection du mur du cimetière,
- Poursuite rénovation / rafraîchissement bâtiment mairie (salle des mariages, secrétariat).

• **Questions diverses :**

- **Permis de construire modificatif déposé par M. BOVAGNET Frédéric/NGUYEN VIET Phung Anh au lieu-dit « Les Rochats ».**

Le permis modificatif a pour objet de régulariser la construction de cette maison individuelle. En effet, lors de la réalisation du terrassement et de la maçonnerie, cette dernière a été réalisée à + 1,49 m plus haut que le permis initialement accordé.

Modifications prévues :

- le rehaussement de de la construction par rapport au terrain naturel
- la réduction de la dimension de la terrasse
- l'abaissement des pignons et bas de pentes maçonnés
- la prolongation des dépassés de toiture
- la suppression ou déplacement des ouvertures en pignons.

Permis modificatif accordé

- **Lecture du courrier de l'ARS (Agence Régionale de Santé), constat établie suite à la rencontre avec Monsieur le Maire pour la situation de Madame Coudurier - Atelier des Poupées.**

- **Lecture de la demande de Madame CHAURE-CABELEIRA du groupe d'assurance complémentaire AXA.**

Proposition de ce groupe d'assurance par son intermédiaire de donner aux habitants de Nances la possibilité de souscrire une complémentaire santé à des conditions et tarifs préférentiels, sans coût financier pour la commune.

Certaines personnes renoncent, en effet, à une couverture santé pour des raisons financières (chômeurs, personnes âgées, ...), d'autres ne sont pas satisfaites des prestations offertes par leur mutuelle.

La mise en place d'une « mutuelle communale » paraît donc intéressante pour les habitants, sachant que la commune n'a qu'un rôle « facilitateur » et sert uniquement de relai d'informations. Il n'existe aucun lien contractuel entre la commune et l'assureur.

La société AXA propose :

- d'apporter une information neutre dans le choix à une complémentaire santé lors d'une réunion publique
- de proposer un produit de complémentaire santé en fonction des besoins de tous les habitants de la commune sans limite d'âge, sans période de carence, ni questionnaire de santé
- d'offrir plusieurs niveaux de garantie à prix préférentiels, toute personne restant libre de son choix.

Sur la base de cette proposition de la société AXA, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner sur l'autorisation de créer une « assurance santé communale » selon les conditions énumérées et sans engagement financier de la commune.

Le Conseil Municipal estime que ce n'est pas à la mairie de jouer un rôle de « facilitateur » pour une assurance. De plus cet engagement n'est pas sans poser un certain nombre de questions pratiques et juridiques.

VOTE (S) pour : 0

VOTE(S) contre : **10**

ABSTENTION (S) : 0

- **Festival des cabanes validation du prochain lieu pour installer une cabane sur Nances**

6 cabanes ont vu le jour l'été dernier sur le territoire pour proposer un autre regard sur les communes ayant accueilli ces cabanes. L'aventure continue cette année et Nances a été proposé. La cabane sera positionnée dans le fond du jardin du presbytère tournée vers le lac.

- **Bulletin municipal** : présentation du projet final.

Fin de la réunion à 23h15

Le Maire,

Alexandre FAUGE.

